



SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'émission : 22/07/2020

Version : 1.0

SECTION 1: IDENTIFICATION

1.1. Étiquette d'un produit

Forme du produit: Mélange

Nom du produit: SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie A

1.2. Utilisation prévue du produit

Revêtement décoratif.

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Compagnie

LATICRETE International

1 Laticrete Park, N

Bethany, CT 06524

T (203)-393-0010

www.laticrete.com

Compagnie

LATICRETE Canada ULC

PO Box 129

Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

(833)-254-9255

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : Pour une urgence chimique, appelez ChemTel Inc. de jour comme de nuit:

(800)255-3924 (Amérique du Nord)

(800)-099-0731 (Mexique)

+1 (813) 248-0585 (International - appels à frais virés acceptés)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-US / CA

Skin Sens. 1 H317

Aquatique Aigu 3 H402

Chronique aquatique 1 H410

Texte intégral des classes de danger et des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



GHS07



GHS09

Mot de signal (GHS-US / CA)

: avertissement

Mentions de danger (GHS-US / CA)

: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H402 - Nocif pour la vie aquatique.

H410 - Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Mises en garde (GHS-US / CA)

: P261 - Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou les aérosols.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.

P321 - Traitement spécifique (voir rubrique 4 de cette FDS).

P333 + P313 - En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 - Collecter le déversement.

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

N'est pas applicable

3.2. Mélange

Nom	Étiquette d'un produit	% *	Classification des ingrédients du SGH
Acide DL-aspartique, N, N ['] - (méthylène-4,1-cyclohexanediy) bis-, ester tétraéthylque	(N ° CAS.) 136210-30-5	43 - 71	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Acide aspartique, N, N ['] - [méthylènebis (2-méthyl-4,1-cyclohexanediy)] bis-, ester tétraéthylque	(N ° CAS.) 136210-32-7	19 - 24	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 3, H402 Chronique aquatique 1, H410
Acide fumarique, ester diéthylque	(N ° CAS.) 623-91-6	1 - 5	Acute Tox. 4 (oral), H302 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 2, H401 Aquatic Chronic 3, H412
Sébacate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	(N ° CAS.) 41556-26-7	0.7 - 1	Flam. Liq. 4, H227 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Chronique aquatique 1, H410
Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha .- [3- [3- (2H-benzotriazol-2-yl) -5- (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxyphényl] -1-oxopropyl] -.oméga .- [3- [3- (2H-benzotriazol-2-yl) -5- (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxyphényl] -1-oxopropoxy] -	(N ° CAS.) 104810-47-1	0.3 - 0.6	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha .- [3- [3- (2H-benzotriazol-2-yl) -5- (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxyphényl] -1-oxopropyl] -.oméga.-hydroxy-	(N ° CAS.) 104810-48-2	0.3 - 0.6	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Acide décanedioïque, ester méthylque de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyle	(N ° CAS.) 82919-37-7	0.2 - 0.5	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Chronique aquatique 1, H410

Texte intégral des phrases H : voir section 16

* Les pourcentages sont indiqués en pourcentage poids par poids (p / p%) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont listés en pourcentage volume par volume (v / v%).

** La concentration réelle des ingrédients n'est pas divulguée comme secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux (HPR) DORS / 2015-17 et 29 CFR 1910.1200.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise, consultez un médecin (montrez-lui si possible l'étiquette).

Inhalation : Lorsque des symptômes apparaissent : aller à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Obtenir des soins médicaux si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Rincez la zone affectée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si une irritation / éruption cutanée se développe ou persiste.

Lentilles de contact : Retirez les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenez des soins médicaux.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenez des soins médicaux.

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Général : Sensibilisation cutanée.

Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Lentilles de contact : Peut causer une légère irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, obtenir des conseils et des soins médicaux. Si un avis médical est nécessaire, ayez à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO₂), de la mousse résistant à l'alcool ou de la poudre extinctrice.

Moyens d'extinction inappropriés : N'utilisez pas de jet d'eau lourd. L'utilisation d'un fort jet d'eau peut propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution incendie : Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard pour refroidir les contenants exposés.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Fumées nitreuses. Ammoniac.

les autres informations : Ne laissez pas le ruissellement de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter de respirer (vapeurs, brouillards, aérosols). Évitez tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

6.1.1. Pour le personnel non urgentiste

Équipement protecteur : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuez le personnel inutile.

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement protecteur : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.

Procédures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel formé dès que les conditions le permettent. Aérez la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Évitez le rejet dans l'environnement. Recueillir les déversements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement: Contenez tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Transférer le matériau déversé dans un conteneur approprié pour l'élimination. Contactez les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Évitez tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards, aérosols.

Mesures d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques: Conformez-vous aux réglementations applicables.

Conditions de stockage: Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles: Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Revêtement décoratif.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées dans la section 3 qui ne sont pas énumérées ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies du fabricant, du fournisseur, de l'importateur ou de l'agence de conseil appropriée, y compris : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés : Un équipement de lavage oculaire / corporel approprié doit être disponible à proximité de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus chimiquement résistants.

Protection des mains : Portez des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère pauvre en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire approuvée.

les autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Indisponible
Odeur	: Indisponible
Seuil d'odeur	: Indisponible
pH	: Indisponible
Taux d'évaporation	: Indisponible
Point de fusion	: Indisponible
Point de congélation	: Indisponible
Point d'ébullition	: 185 °C (365 °F)
Point de rupture	: 136,7 °C (278,06 °F)
La température d'auto-inflammation	: Indisponible
Température de décomposition	: Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'est pas applicable

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Limite inférieure d'inflammabilité	: Indisponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Indisponible
La pression de vapeur	: Indisponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Indisponible
Densité relative	: Indisponible
Gravité spécifique	: 1.062
Solubilité	: Indisponible
Coefficient de partage : N-octanol / eau	: Indisponible
Viscosité	: Indisponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. **Réactivité** : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.
- 10.2. **Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
- 10.3. **Possibilité de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. **Conditions à éviter** : Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.
- 10.5. **Matériaux incompatibles** : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.
- 10.6. **Produits de décomposition dangereux** : Se décompose lentement sous l'influence de l'air et de la lumière.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques - Produit

- Toxicité aiguë (orale) : Non classés
- Toxicité aiguë (cutanée) : Non classés
- Toxicité aiguë (inhalation) : Non classés
- Données LD50 et CL50 : Indisponible
- Corrosion cutanée / irritation cutanée : Non classés
- Lésions oculaires / irritation : Non classés
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
- Mutagénicité des cellules germinales : Non classés
- Cancérogénicité : Non classés
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classés
- Toxicité pour la reproduction : Non classés
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classés
- Risque d'aspiration : Non classés
- Symptômes / blessures après l'inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.
- Symptômes / blessures après contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
- Symptômes / blessures après contact oculaire : Peut causer une légère irritation des yeux.
- Symptômes / blessures après ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.
- Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et CL50 :

Acide fumarique, ester diéthylique (623-91-6)	
DL50 orale rat	1780 mg / kg
Sébacate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle (41556-26-7)	
DL50 orale rat	2615 mg / kg

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie - Général: Nocif pour la vie aquatique. Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme.

Acide aspartique, N, N'-[méthylènebis (2-méthyl-4,1-cyclohexanediy)] bis-, ester tétraéthylique (136210-32-7)	
NOEC Crustacés chroniques	0,013 mg / l
Acide fumarique, ester diéthylique (623-91-6)	
CL50 Poisson 1	2,4 mg / l

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

ErC50 (algues)	1,1 mg / l
Sébacate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle (41556-26-7))	
CL50 Poisson 1	0,97 mg / l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Lepomis macrochirus [statique])

12.2. Persistance et dégradabilité

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie A	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie A	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.
Sébacate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle (41556-26-7))	
Coefficient de partage n-octanol / eau (Log Pow)	0,37 (à 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol Indisponible

12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations: Évitez le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets: Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Écologie - Déchets: Évitez le rejet dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour l'environnement aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition mentionnées dans le présent document ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non être connues au moment de la publication de la FDS.

14.1. Conformément au DOT

Nom d'expédition : SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, NSA (acide aspartique, N, N'-[méthylènebis (2-méthyl-4,1-cyclohexanediy)] bis-, tétraéthylester; acide décanedioïque, méthyl 1,2,2,6,6- ester pentaméthyl-4-pipéridinyle)

Classe de danger : 9

Numéro d'identification : UN3082

Codes d'étiquette : 9

Groupe d'emballage : III

Polluant marin : Polluant marin

Numéro ERG : 171



14.2. Conformément à IMDG

Nom d'expédition : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (Acide aspartique, N, N'-[méthylènebis (2-méthyl-4,1-cyclohexanediy)] bis-, ester tétraéthyle; acide décanedioïque, 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyl ester de méthyle)

Classe de danger : 9

Numéro d'identification : UN3082

Codes d'étiquette : 9

Groupe d'emballage : III

EmS-No. (Feu) : FA

EmS-No. (Déversement) : SF

Polluant marin : Polluant marin



14.3. Conformément à l'IATA

Nom d'expédition : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (Acide aspartique, N, N'-[méthylènebis (2-méthyl-4,1-cyclohexanediy)] bis-, ester tétraéthyle; acide décanedioïque, 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyl ester de méthyle)

Classe de danger : 9



SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Numéro d'identification : UN3082
Codes d'étiquette : 9
Groupe d'emballage : III
Code ERG (IATA) : 9 L

14.4. Conformément au TMD

Nom d'expédition : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (acide aspartique, N, N'-[méthylènebis (2-méthyl-4,1-cyclohexanediy)] bis-, tétraéthylester; acide décanedioïque, méthyl-1,2,2,6,6- ester pentaméthyl-4-pipéridinyle)

Classe de danger : 9
Numéro d'identification : UN3082
Codes d'étiquette : 9
Groupe d'emballage : III
Polluant marin (TMD) : Polluant marin



SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Règlements fédéraux américains

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie A	
Classes de danger SARA Section 311/312	Risque pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Acide DL-aspartique, N, N'- (méthylènebis (2-méthyl-4,1-cyclohexanediy)] bis-, tétraéthylester (136210-30-5)	
Inscrit dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)	
Drapeau réglementaire EPA TSCA	PMN - PMN - indique une substance PMN commencée.
Acide aspartique, N, N'- [méthylènebis (2-méthyl-4,1-cyclohexanediy)] bis-, ester tétraéthyle (136210-32-7)	
Inscrit dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)	
Drapeau réglementaire EPA TSCA	PMN - PMN - indique une substance PMN commencée.
Acide fumarique, ester diéthylique (623-91-6)	
Inscrit dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)	
Acide décanedioïque, 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinylester de méthyle (82919-37-7)	
Inscrit dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)	
Sébacate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle (41556-26-7)	
Inscrit dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)	
Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha.- [3- [3- (2H-benzotriazol-2-yl) -5- (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxyphényl] -1-oxopropyle] - .omega.-hydroxy- (104810-48-2)	
Inscrit dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)	
Drapeau réglementaire EPA TSCA	FRI - FRI - indique une substance polymère ne contenant pas d'initiateur de radicaux libres dans son nom d'inventaire, mais est considérée comme couvrant le polymère désigné fabriqué avec tout initiateur de radicaux libres, quelle que soit la quantité utilisée. PMN - PMN - indique une substance PMN commencée. XU - XU - indique une substance exemptée de déclaration en vertu de la règle de déclaration des données chimiques (40 CFR 711).
Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha.- [3- [3- (2H-benzotriazol-2-yl) -5- (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxyphényl] -1-oxopropyle] - .oméga.- [3- [3- (2H-benzotriazol-2-yl) -5- (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxyphényl] -1-oxopropoxy] - (104810-47-1)	
Inscrit dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)	
Drapeau réglementaire EPA TSCA	FRI - FRI - indique une substance polymère ne contenant pas d'initiateur de radicaux libres dans son nom d'inventaire, mais est considérée comme couvrant le polymère désigné fabriqué avec tout initiateur de radicaux libres, quelle que soit la quantité utilisée. PMN - PMN - indique une substance PMN commencée. XU - XU - indique une substance exemptée de déclaration en vertu de la règle de déclaration des données chimiques (40 CFR 711).

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

15.2. Réglementations des États américains

Ni ce produit ni ses composants chimiques n'apparaissent sur les listes des États américains, ou ses composants chimiques ne doivent pas être divulgués

15.3. Règlements canadiens

Acide DL-aspartique, N, N' - (méthylène-4,1-cyclohexanediyl) bis-, tétraéthylester (136210-30-5)
Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)
Acide aspartique, N, N' - [méthylènebis (2-méthyl-4,1-cyclohexanediyl)] bis-, ester tétraéthylique (136210-32-7)
Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)
Acide fumarique, ester diéthylique (623-91-6)
Inscrit sur la liste canadienne NDSL (liste non intérieure des substances)
Acide décanedioïque, 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinylester de méthyle (82919-37-7)
Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)
Sébacate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle (41556-26-7)
Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)
Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha .- [3- [3- (2H-benzotriazol-2-yl) -5- (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxyphényl] -1-oxopropyle] - .omega.-hydroxy- (104810-48-2)
Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)
Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha .- [3- [3- (2H-benzotriazol-2-yl) -5- (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxyphényl] -1-oxopropyl] - .oméga .- [3- [3- (2H-benzotriazol-2-yl) -5- (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxyphényl] -1-oxopropoxy] - (104810-47-1)
Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision : 07/22/2020

Les autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux du Canada (HPR) DORS / 2015-17.

Phrases de texte intégral du SGH :

Acute Tox. 4 (oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatique Aigu 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 1
Aquatique Aigu 2	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 2
Aquatique Aigu 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 3
Chronique aquatique 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 1
Chronique aquatique 2	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 2
Chronique aquatique 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 3
Flam. Liq. 4	Liquides inflammables Catégorie 4
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H400	Très toxique pour la vie aquatique
H401	Toxique pour la vie aquatique
H402	Nocif pour la vie aquatique
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

SPARTACOTE™ FLEX PURE™ Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

NA GHS SDS 2015 (Can, US)